

Santé et sécurité des travailleurs qui cumulent des précarités liées au statut d'emploi ou au statut migratoire

37e congrès de l'AQHSST

21 mai 2015

Par:

Jessica Dubé, UQAM

Jean-François Ducharme-Varin, DSP Montréal

Sylvie Gravel, UQAM

Daniel Vergara, DSP Montréal

Katherine Lippel, UOttawa



Mise en contexte

Projet financé par Centre Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé:

Santé et sécurité des travailleurs qui cumulent des précarités liées au statut d'emploi et au statut migratoire : la lutte aux inégalités sociales de santé

Objectifs du projet:

- ❑ Construire un argumentaire à l'intention du Directeur de la santé publique de Montréal;
- ❑ Mobiliser les instances concernées par la SST autour de politiques visant l'équité dans l'exercice de la SST.
 - Pour tous les milieux de travail et pour tous les travailleurs, sans distinction.



Élaboration de l'argumentaire

Groupes de travailleurs ciblés:

- ❑ **Trois profils de travailleurs** ayant des liens d'emploi et des conditions de travail précaires:
 - ❑ Travailleurs d'agence de location de main d'œuvre temporaire
 - ❑ Travailleurs étrangers temporaires
 - ❑ Travailleurs embauchés par la petite entreprise non syndiquée

Méthodologie :

- ❑ Revue de la littérature
 - ❖ **2000-2014** : 500 documents ont été repérés et près de 200 publications ont été retenues
 - ❖ **Moteurs de recherche utilisés**: Medline, Embase, Psychinfo, Sociological Abstracts, Érudit, Web of science et ABI/Inform Global

Modèle du cumul de précarités des travailleurs de Gravel (2014)

**Précarité du lien
d'emploi avec
l'employeur:**
temporaire, contractuel.

**Précarité du statut
d'immigration:**
travailleurs étrangers
temporaires, réfugiés,
en attente de statut.

**Précarités
professionnelles:** non-
reconnaissance des
diplômes ni des
expériences et ni de
l'ancienneté.

Précarités économiques:
cumul des heures non-
rémunérées, endettement
lié à l'immigration,
obligations financières
famille / outremer



Consultations sur le travail précaire

Objectif:

- Analyser les positions des instances responsables de la SST et de la protection des travailleurs vis-à-vis des recommandations issues des revues de la littérature;
- Fournir des pistes d'intervention et de concertation pertinentes et faisables.

Méthodologie:

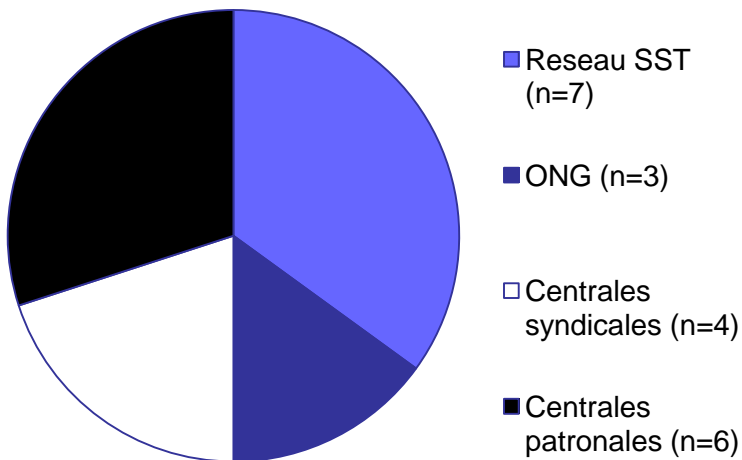
- Élaboration de trois fiches descriptives décrivant chaque profil de travailleurs visés et les recommandations issues de la revue de la littérature;
- Élaboration d'une grille d'entrevue;
- Élaboration d'un courriel standardisé décrivant à chaque acteur la démarche de la consultation.

Consultations sur le travail précaire

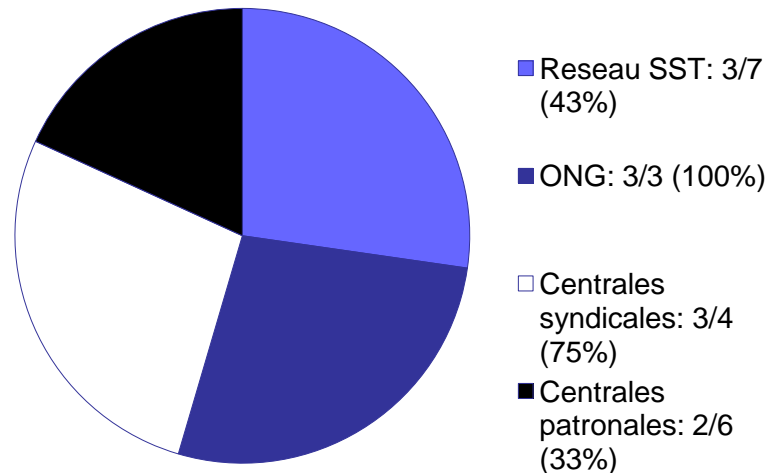
Méthodologie (suite):

- Entrevues (n=11): semi-dirigées d'environ 60 minutes
- Population: Informateurs clés de différentes instances concernées par la problématique
- Échantillonnage: Par choix raisonnés
- Taux de participation de 55%

Acteurs sollicités



Acteurs participants





Résultats de la consultation sur le travail précaire

- Plus de 20 recommandations jugées à la fois pertinentes et faisables.
- Certaines des recommandations retenues ont engendré des prises de position opposées des acteurs.
- Recommandations transversales, qui regroupent les trois profils de travailleurs, et d'autres qui ciblent un profil en particulier.

Recommandations

Transversales

- A. Formation SST obligatoire pour tous les travailleurs;
- B. Préparation en vue d'une éventuelle réforme de la LSST;
- C. Intégrer des indicateurs de surveillance lié à la précarité des travailleurs ;



Agences

- A. Permis d'opération obligatoire pour chaque bureau d'agence;
- B. Interdire les travaux dangereux ou nécessitant un suivi médical aux travailleurs d'agence;
- C. Mener des enquêtes à la fois auprès de l'entreprise cliente et de l'agence;

PE

- A. Renforcer le rôle des Associations sectorielles partiaires (ASP) dans la promotion des pratiques préventives;
- B. Accompagner les entreprises en démarrage pour les informer sur les pratiques de SST efficaces;
- C. Conseiller les PE sur la nouvelle réglementation;

TÉT

- A. Faciliter l'accès aux services de santé;
- B. Inspections systématiques dans les secteurs à risque, dont l'agriculture;
- C. Informations et formations dans la langue des TÉT;



Recommandation transversale

Recommandation : Adapter la loi de santé et sécurité au travail (LSST) à la réalité du marché du travail actuel:

- ❑ Loi adoptée en 1979: conditions changeantes du marché du travail (essor des emplois précaires);
- ❑ Se préparer en vue d'une éventuelle réforme de la LSST.

Exemples de modifications potentielles:

- Inscrire dans la loi que l'agence de location de personnel doit obligatoirement fournir l'équipement de protection individuel à ses travailleurs .
- Préciser dans la LSST les tâches pour lesquelles l'employeur a une obligation de formation SST du travailleur .



Recommandation Agences

Recommandation : Permis d'opération obligatoire pour chaque bureau d'agence de location de personnel:

- Renouvelable annuellement et non transférable;
- L'agence ne peut pas avoir d'intérêt, direct ou indirect, ou une relation de quelque nature avec les entreprises clientes;
- Pouvoir de suspendre ou de révoquer le permis en cas de non-respect des lois ou de pratiques déloyales;
- Permis devraient être administrés par le ministère du Travail (ex. : inspecteurs des Normes du travail).



Recommandation PE

Recommandation : Renforcer le rôle des Associations sectorielles partiaires (ASP) dans la promotion des pratiques préventives:

- Une ASP devrait être créée pour tous les secteurs d'activités économiques, et prioritairement pour le secteur de l'alimentation;
- Financer le démarrage et l'implantation d'une ASP pour ses quatre premières années d'activité;
- Créer une ASP qui ciblerait exclusivement les besoins des PE;
- Faire la promotion des services offerts par les ASP.



Recommandation TÉT

Recommandation : Informations et formations de SST dans la langue des TÉT:

- ❑ Méthodes de travail sécuritaires, sécurité des machines, premiers soins, utilisation adéquate des outils de travail et gestion des équipements de protection individuelle.
- ❑ Adapter ces outils et ressources à la langue et au niveau de littératie des travailleurs et des employeurs.
- ❑ Fournir de l'information aux TÉT sur la réglementation qui encadre le volet auquel ils participent; leurs droits une fois au Québec, les mécanismes pour faire valoir leurs droits:
 - Dans la langue parlée par les TÉT;
 - Avant de quitter leur pays d'origine et lors de leur arrivée au Canada.



Discussions

- Motifs de refus à la participation:
 1. Contrainte de temps;
 2. Les experts sollicités ne disposent pas de données précises sur les trois profils de travailleurs retenus
 3. Ce n'est pas dans leur mandat
 4. Les éléments soulevés dans l'argumentaire ne sont pas prouvés
 5. Les enjeux sont en lien avec la sécurité au travail: relève de la CSST et non de la santé publique .
- Niveau de consensus variable
- Limites de l'étude:
 - Nombre restreint d'organisations consultées;
 - Forme de consultations ne permettait pas l'échange entre les acteurs;
 - Niveau de préparation et de réflexion des répondants était très variable;



Conclusion

- Les consultations sur le travail précaire ont permis d'ancrer les éléments de la littérature avec les pratiques des SST des divers milieux
- Développer des pratiques de SST qui tiennent compte du cumul de précarités de ces profils de travailleurs.
 - Cibler les intérêts des partenaires des DSP en vue de solliciter efficacement leur collaboration